



A. LECHELON
Octobre 2017

Numéro 45

Magazine d'information et de liaison édité par

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés

Site internet : apsaumon.com

Editorial

Nous commençons ce bulletin par le compte rendu de notre assemblée générale 2017. Ensuite, nous relatons la disparition de Monsieur Orri VIGFUSSON qui restera l'homme qui aura sauvé des millions de saumons.

Nous consacrons un chapitre intitulé « les brèves », les débuts des travaux de l'A89 et surtout de Poutès se devaient être évoqués.

Enfin, nous avons consacré une large part au rôle du Haut Allier pour sa qualité en ce qui concerne la production de juvéniles. Souhaitons, que ces remarques soient prises en compte par les décideurs du bassin.

Avant 1980 : sur tous les bassins de l'Atlantique Nord, pour 100 smolts qui dévalaient, 10 à 25 poissons adultes étaient de retour. Aujourd'hui sur de nombreuses rivières moins de 5 poissons sont de retour sur leurs zones de frai. L'impact des fermes aquacoles, les pêches commerciales (légalisées ou illégales) et les effets du changement climatique sont les principales causes de ce déclin.

En 2001 le nombre moyen (sur 5 années) de saumons passés à Vichy était de 390 (moyenne annuelle de 1997 à 2001). Aujourd'hui la moyenne annuelle est de 760 (de 2013 à 2017). Certes c'est un progrès, mais par rapport au potentiel du bassin et à la richesse passée, le résultat n'est pas à la hauteur des efforts entrepris.

Contrairement à d'autres organisations qui pensent que la survie du saumon de l'Allier est pérenne sur le moyen terme, notre association pense que l'espèce n'est pas sauvée.

Nous pouvons agir pour sauvegarder et améliorer les conditions de vie des juvéniles dans le bassin fluvial Loire-Allier afin de multiplier le nombre de smolts qui rejoindra l'océan. Les actions doivent contribuer à améliorer :

- la qualité de l'eau ;
- les conditions de dévalaison des smolts, exemples : lors de franchissement de seuil d'usine hydroélectrique et de retenue d'eau de loisirs ;
- la qualité des habitats en préservant (voir en améliorant) les zones de frayères.

Par voie de conséquence, le nombre de saumons adultes qui s'engageront dans l'estuaire de la Loire augmentera, et nous devons faire le nécessaire pour que ces saumons adultes arrivent sur ou à proximité de leurs zones de frai le plus rapidement possible afin d'éviter des mortalités pendant la période estivale. La transparence migratoire est ici le paramètre le plus important.

Nous sommes conscients que le retour vers l'abondance passée des années 1920 est improbable ; par contre, nous sommes convaincus que le potentiel de l'axe Loire-Allier reste intéressant économiquement à moyen terme, (voir notre bulletin N° 39, pages 4 à 6 dont le paragraphe 9 est consacré à l'Allier). D'autre part le saumon de l'Allier fait partie du patrimoine naturel, il est un des bio indicateurs du bassin. A ce titre, il mérite des mesures de protections semblables à celles qui sont prises concernant d'autres espèces : couvées et aires de reproduction d'oiseaux (exemples : téttras lyres dans les Alpes, interdiction de toute activité humaine sur des grèves du bord de Loire pendant la reproduction des sternes ou des gravelots).

Louis SAUVADET

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

Dans ce numéro :

Editorial

Assemblée
générale 2017

Merci Mr Vigfusson

Brèves

Du passé au
présentComptage des saumons
(suivant données de LOGRAMI)

Allier

Poutes (15/06) ⇒ 14

Vichy (24/07) ⇒ 751

Sioule

Saint Pourçain (25/07) ⇒ 56

Creuse

Descartes (25/07) ⇒ 92

ASSEMBLEE GENERALE 2017

Elle s'est tenue le 14 mai 2017 à La Chomette.

Dans la première partie, interne aux adhérents, une évolution du bureau a été approuvée par l'ensemble des présents. Les modifications portent sur la constitution du conseil d'administration :

- Monsieur Jean Paul Perrey a émis le souhait de se retirer du conseil d'administration en raison de son âge. Saluons le travail de Jean Paul ; ses conseils avisés nous ont été très utiles. Nous le remercions pour l'ensemble de sa tâche.

- Les mandats de messieurs Jean Paul Cubizolles, Gérard Delaite, Jean Claude Guillaumon, Michel Grolet, Jean Luc Imbert, Claude Martin, Jean Claude Pierrat et Michel Vergnaud ont été reconduits. Monsieur Jean Paul Fourret est nouvellement élu au CA.

La seconde partie de l'A.G. fut consacrée :

- Aux observations sur les frayères (voir notre bulletin N°44) ;
- à la continuité écologique ;
- aux silures ;
- à l'alevinage ;
- à des échanges entre le CNSS et l'ensemble des participants.

La continuité écologique

- Poutes ⇒ la vidéo disponible sur le site internet « nouveau Poutes » a été présentée et commentée ainsi que le nouveau planning.
- Vieille Brioude ⇒ les échanges sont en cours entre le propriétaire de l'usine électrique (SHEM), A.F.B. (ex ONEMA) et la D.T.T. 43 ; aux dernières nouvelles, les études seraient en passe d'être terminées ;
- Les Madeleines ⇒ l'aménagement a été réalisé à l'automne 2016 ; Une présentation vidéo des deux passes a été montrée ;
- Seuil de l'Autoroute ⇒ D'après la société VINCI, les travaux auront lieu cet été 2017 ;
- Les Lorrains ⇒ nous n'avons pas de nouvelles malgré l'envoi de plusieurs courriels à Voies Navigables de France. Nos interrogations concernent les aménagements d'abaissement des clapets et l'efficacité réelle de la passe à poissons.

Les Silures

Monsieur Jean Allardi, président de l'AIDSA, a rappelé l'histoire de la progression du silure en France : tout est parti d'un déversement « accidentel » de petits silures dans les années 1960 dans la rivière Sône, affluent de la Seille qui est elle même un affluent de la Saône.

Une proposition de l'AIDSA : lettre au ministère en février 2017 pour demander l'inscription du « silure glane » sur la liste des espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques au titre de l'article L 432-10 du code de l'environnement. A ce jour, 14 mai 2017, le ministère n'a pas encore répondu.

L'APS avait fait part à la DREAL Centre d'une proposition similaire (via un courriel) ; cette proposition concernait uniquement les cours d'eau à migrateurs. Aucune de ces suggestions n'a été retenue.

L'alevinage

Notre position est argumentée (voir l'article de fond en pages suivantes). Les mesures temporaires permettent de résoudre le point noir que constituaient les mortalités de smolts causées lors la traversée de la retenue de Poutès.

Louis SAUVADET

Décès de Monsieur Orri VIGFUSSON

Monsieur Orri VIGFUSSON
(Photo internet)

Monsieur Orri VIGFUSSON est décédé le 1 juillet 2017 à l'hôpital de Reykjavik des suites d'un cancer des poumons à neuf jours de son soixante quinzième anniversaire. Il était fondateur et Président de l'O.N.G. North Atlantic Salmon Fund (NASF) ; il avait été élu héros européen de l'année par le Time Magazine (2004), et il avait obtenu à juste titre le prix honorifique « Goldman Environmental Prize (2007) ». Pendant 27 ans, il a œuvré à la restauration et au retour vers l'abondance du saumon sauvage. Son action de rachat des quotas de pêche au Groenland et aux Féroé a permis de réduire l'impact des pêches commerciales sur ces principales aires de nourrissage de 85 %. En contrepartie de cette réduction, il leur proposa un concept novateur avec des activités alternatives : crabe des neiges, commercialisation des œufs de lump. Grâce à son action, un grand nombre de saumons atlantiques en provenance de tous les bassins fluviaux du monde ont pu rejoindre leur rivière natale comme saumons adultes. (Voir notre bulletin n° 8 pages 4 à 6)
Ce fut un grand visionnaire reconnu internationalement. Un grand merci Orri ! Nous saluons sa mémoire.

Nous avons appris une triste nouvelle : Annie, épouse de notre ami Daniel Raturat, est décédée. Daniel fut Vice Président de l'A.P.S., il est co initiateur de ce bulletin. L'ensemble du Conseil d'Administration ainsi que tous les membres de l'APS présentent à Daniel et à ses proches leurs sincères condoléances.

Les Brèves**Continuité écologique****A89**

La société VINCI a engagé les travaux concernant le seuil de l'autoroute A89 situé aux Martres d'Artières (dans le Puy de Dôme), le chantier a débuté en juillet.

Poutès

En mars et avril 2017, le plan d'eau a été abaissé à une cote de 644 mètres (soit moins 6 mètres par rapport à sa cote d'exploitation usuelle) ; les résultats sont encourageants ; le temps de séjour médian des smolts dans la retenue est de 3,6 heures. Le nombre de prospection par les smolts devant l'exutoire de dévalaison est en moyenne de 1,2. En 2015, la retenue était à la cote de 650 mètres ; ce nombre de prospection par les smolts avait été en moyenne de 16.

EDF a lancé la première phase de travaux concernant son aménagement en juillet. Plus d'information sur le site <http://www.nouveau-poutes.fr/fr/la-vie-du-projet>

Communication et animation 2017

Notre association était présente aux salons CNPL de Clermont-Ferrand du 13 au 15 janvier ; au salon de Saint Etienne les 25 et 26 février et a participé à une journée de sensibilisation des jeunes le 17 Juin à Charbonnier les Mines.



Travaux au seuil de l'A89 (28 juillet 2017)



Poutès la rampe de dévalaison (en mars 2017), barrage à la cote 644m



Le stand APS au Salon de Saint Etienne



Travaux de Poutès à 1,5 km du barrage à la cote 642 m (19 juillet 2017)

Remarque : Par erreur, la presse régionale nous a attribué des propos qui provenaient d'un responsable d'APPMA

QUELQUES CLES - DU PASSE AU PRESENT POUR DES DECISIONS CONSTRUCTIVES

Dans le bulletin N°43 de décembre 2016, nous vous avons présenté des références historiques en ce qui concerne la richesse en saumons du bassin de l'Allier puis nous avons engagé de nouvelles recherches.

Premiers fruits de ces recherches : nous avons pris connaissance des enquêtes conduites par les Eaux et Forêts dès 1915 sur le saumon du bassin de l'Allier après l'édification du barrage de Saint Etienne du Vigan.

Ces enquêtes ont surtout portées sur la basse et moyenne Loire, la Haute Loire avec quelques indications sur la Lozère et le Puy de Dôme. A travers ces premiers documents nous avons pu retenir :

- de nombreuses anecdotes (nous en ferons état dans un prochain bulletin) ;
- une progression de la connaissance de plus en plus fine concernant le saumon atlantique au fil des années :
 - les périodes de remontées et de frai des adultes ;
 - les périodes de descente des smolts ;
 - le nombre de saumons capturés (quelque soit les moyens employés).

Ci-dessous, nous vous présentons un résumé des principaux points au sujet des frayères et de la contribution des principales zones de productivité en juvéniles.

Concernant les frayères, les rapports notent les faits suivants (voir en page 5 la carte et le tableau)

- Le saumon remonte jusqu'au barrage de Saint Etienne du Vigan ;
- En amont de Chapeauroux, dans chaque boucle de la rivière nous trouvons que refuges et frayères à saumon ;
- D'Alleyras à Chapeauroux les frayères sont assez fréquentes ;
- En ce qui concerne la rivière Le Chapeauroux : les saumons ne la remontent que jusqu'au barrage qui se trouve à 1 km en amont du confluent ; la zone de frai est secondaire (elle se trouve à environ 500 à 600 m en aval de l'usine électrique). Jadis, les saumons remontaient régulièrement jusqu'à Auroux ; certaines années ils remontaient beaucoup plus en amont de cette localité (*certainement en fonction des débits automnaux*) ;
- Les frayères situées en aval de Prades Saint Julien sont d'importance secondaire et elles sont plus instables ;
- La zone Brioude – Prades est nettement moins riche en frayères ;
- La zone aval de frayères se situe aux environs de Dallet (*localité située juste à l'amont de Pont du Château*) ;
- Les rapports mentionnent l'importance des frayères en amont d'Alleyras, bien que le linéaire d'Alleyras à Saint Etienne du Vigan représente 30 km de frayères soit 1/5 de tout le linéaire de la zone de frai du saumon ; ce linéaire représente 50 % de la valeur totale de la production de juvéniles ;
- C'est entre 700 et 900 mètres d'altitude que le saumon fraie de préférence ;
- Les zones de frayères sont nommées et sont affectées d'un coefficient de 1 à 10 ; les meilleures ont la note 10, les critères de notation sont liés à la « productivité » de juvéniles ; *voir en page 5 la carte et le tableau* ;
- La période du frai est indiquée ; en principe, elle se situe entre le 1 novembre et le 15 décembre. Parfois, selon les gelées, elle ne commence que le 15 novembre. Exceptionnellement par un hiver très rigoureux, il a été vu des saumons frayer à Chapeauroux le 27 janvier (*hiver vers la fin des années 1910*). De même, au cours d'un hiver doux, des fraies ont été observés en début janvier ;
- Les saumons frayent dans des profondeurs d'eau variant de 30 cm à 1 mètre ;
- Il est indiqué qu'on trouve des frayères dans l'Alagnon jusqu'au deuxième barrage de Lempdes ;
- En ce qui concerne La Dore, les principales frayères se trouvent entre Puy Guillaume et Courpière ; les saumons de la Dore sont généralement des madeleinaux ; ils remontent exceptionnellement en amont de la prise d'eau de Sauviat ;
- Les rapports notent qu'il n'y a pas de renseignement concernant la rivière Sioule.

Descente des smolts (observations de 1915 à 1938)

Les tacons descendaient généralement de fin mars à mai ; le maximum descendait en avril en année normale. En 1938, le pic de dévalaison a eu lieu en mai - juin ; cette année là, les débits (voir le graphe dans le bulletin n° 43 page 5) et les températures étaient très décalés par rapport à la normale ; d'après les archives de Météo France : « de mi avril à début mai des gelées matinales fréquentes ont été relevées et le mois de mai fut dans l'ensemble très frais ».

Commentaires sur ces rapports

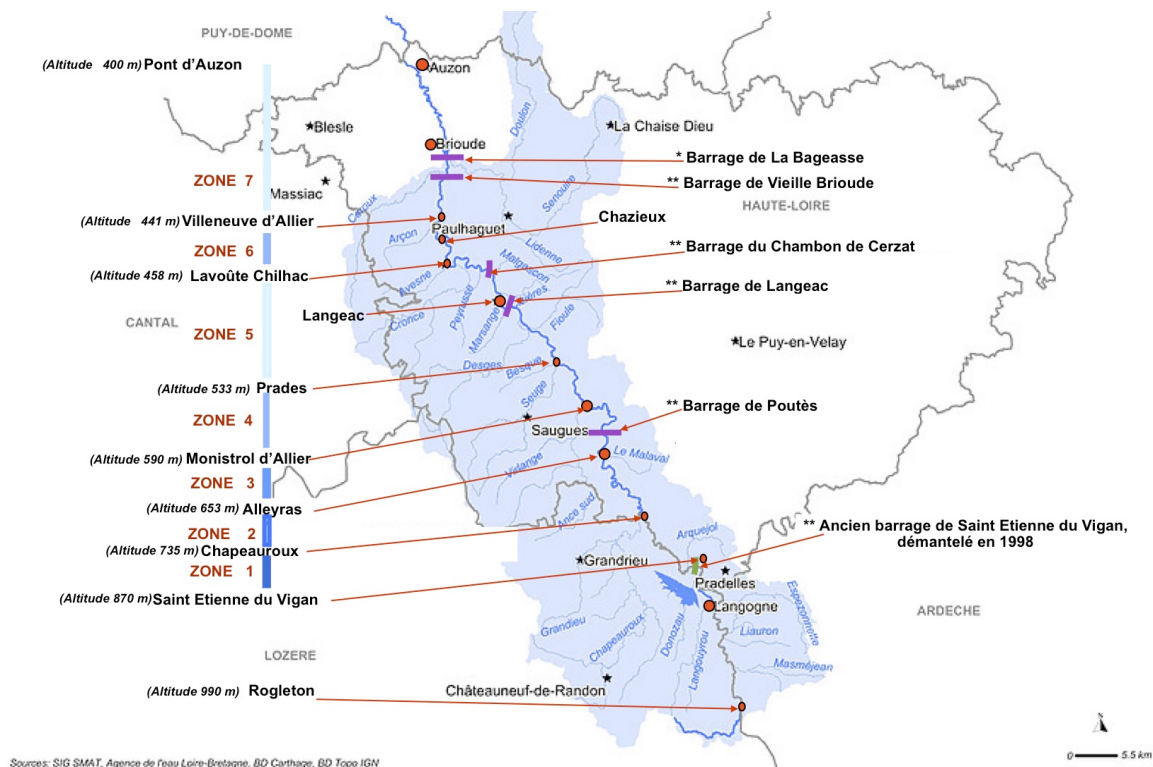
Ces rapports :

- confirment les données et témoignages que nous disposions ; nous les avons relatées (en partie) dans le bulletin N°43 (de décembre 2016) ;
- attestent de l'importance de la zone amont de l'Allier pour la production en juvéniles de saumon ;
- démontrent l'impact négatif des barrages (ici La Bageasse et la microcentrale du Chapeauroux) ;
- appuient notre vision sur la situation du saumon de l'Allier.

Nota

- Les annotations en italiques sont des compléments aux textes des principaux rapports.

- Les principaux rapports des Eaux et Forêts sur lesquels s'appuient ces données sont principalement ceux datés du 25 janvier 1938 et du 28 juin 1938 (ces deux documents résument les enquêtes, ils sont aux archives départementales de la Haute-Loire).



Contribution et qualité des zones de frayères du saumon atlantique, carte d'après les informations des Eaux et Forêts

** = production hydroélectrique ; * = barrage de loisir et alimentation d'un bief (branche marinière et alimentation de moulins) ;
L'intensité du bleu varie avec la qualité de la zone (en ce qui concerne des frayères).

Le tableau ci-dessous résume la situation « originelle » en 1938 d'après les données des Eaux et Forêts. Nous avons effectué des moyennes par secteur.

Zone	Classification	Observations
1	10	Les frayères les plus importantes se situent en amont de Chapeauroux ; la limite de remontée du saumon était le barrage de Saint Etienne du Vigan.
2	8	Les frayères juste en amont d'Alleyras (à Vabres) sont notées 10.
3	6	Juste en amont de Monistrol d'Allier, une zone de frayères est notée 9.
4	5	
5	2	
6	4	Les frayères de Lavoûte Chilhac à Chazieux sont notées 4 !
7	2,5	Les frayères aux environs du barrage de La Bageasse sont notées 5.
8	??	La zone 8 est comprise entre Auzon (Haute Loire) et Dallet (situé dans le Puy de Dôme, juste en amont de Pont du Château), elle est la zone aval des frayères. Il n'y a pas de notation à contrario sur les frayères sur ce secteur ; (indications dans une note des Eaux et Forêts du 7 Juillet 1938).

Situation actuelle

Les données de base sont issues des dossiers de LOGRAMI ; nous avons pris en compte les années 2012, 2013 et 2015. Compte tenu des conditions climatiques, les comptages de nids de 2014 et 2016 ont été annulés.

En amont de Poutès, la moyenne des nids pour les années 2012-2013-2015 s'établit à 55 nids/an (87 en 2012 - 27 en 2013 - 50 en 2015).

Le nombre de saumons passés en amont de Poutès s'établit en moyenne à 62 saumons/an (59 en 2012 ; 43 en 2013 et 84 en 2015). Soit environ 1 nid pour chaque saumon passé (55 nids pour 62 saumons).

Dans le tableau ci-dessous, nous avons fait figurer le nombre de nids recensés en amont de Poutès (57 km de linéaire entre Alleyras et Rogleton), entre Langeac et Poutès (33 km de linéaire) et entre Issoire et Langeac (73 km de linéaire).

	Nombre de saumons passés à Poutès	Nombre de nids comptés en amont de Poutès	Nombre de nids comptés de Langeac à Poutès	Nombre de nids comptés d'Issoire à Langeac
Moyenne des 3 années	62	55	126	11
Longueur du linéaire en km		57	33	73
Nombre de nids/km		0,96	3,81	2,47

Tableau résumé des données, moyennes sur 2012, 2013 et 2015

Essai de comparaison – Hypothèses

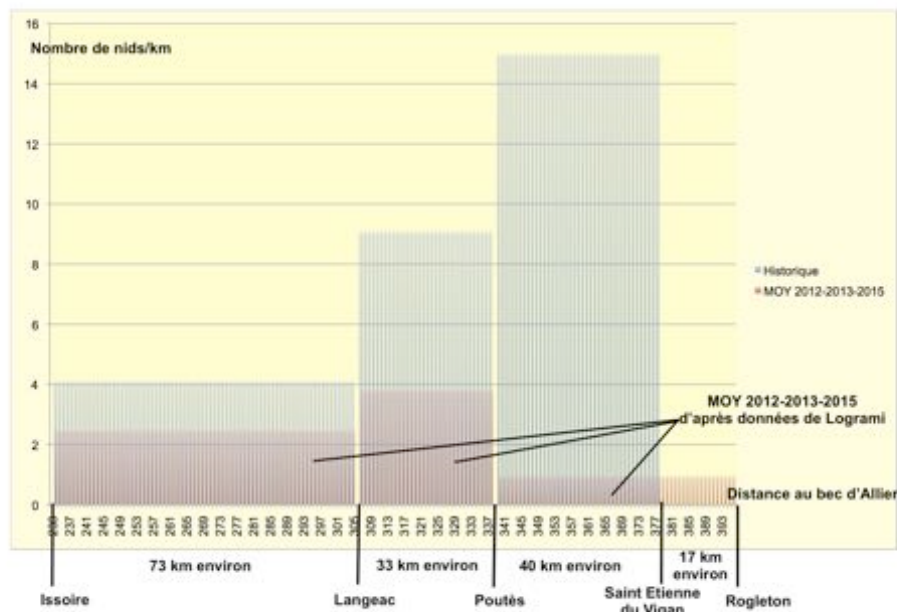
Préliminaire : nous avons conservé la relation entre le nombre de nids comptés (entre Rogleton et Alleyras) et le nombre de saumons passés à Poutès : soit un nid par saumon. Le raisonnement présenté ci dessous cherche à établir des ordres de grandeur. Les conditions d'observations ne sont pas comparables entre les années antérieures à 1940 et depuis les années 1990. De plus, nous ne sommes pas dans un laboratoire !!

Entre 1920 et 1940, le nombre de saumons entre Saint Etienne du Vigan et Poutès (soit sur 40 km de linéaire) à la période du frai a été évalué (à minima) en fonction des rapports des Eaux et Forêts et du livre témoignage de Guy Thioulouse. Nous avons retenu le chiffre de 600 saumons pour ce linéaire. Ce qui nous donne une moyenne de 15 nids / km pour le secteur d'Alleyras à Saint Etienne du Vigan.

Si nous retenons le chiffre de 300 saumons (toujours à minima) présents entre Langeac et Poutès puis entre Langeac et Issoire à la période du frai. Cela nous donne une moyenne de 9 nids / km pour le secteur de Langeac à Poutès et 4,11 nids / km pour le secteur Issoire Langeac.

Essai de comparaison de la situation d'avant 1940 et celle des années 2010

Le but du graphique ci-dessous : visualisation de l'écart de densité de nids en fonction des 3 tronçons clés de l'Allier entre la période 1920/1940 et les années 2010.



En abscisse : le nombre de nids moyen /km ;

En ordonnée : distance par rapport au bec d'Allier

En noir : estimation des années 1930 ; **en rouge :** données actuelles (moyenne des nids recensés en 2012 ; 2013 et 2015 suivant rapports de LOGRAMI) Distance : Bec d'Allier à Océan 540 km.



Frayère en amont de Chapeauroux (Date des 2 photos : 6 décembre 2016) Frayère vers Monistrol d'Allier

Les conditions d'accueil et de vie de toute la chaîne alimentaire (des invertébrés aux poissons) ne sont pas comparables

Voir aussi deux photos comparatives dans notre bulletin N15 en page 3.

Autre constatation dans la zone Poutès / Monistrol d'Allier

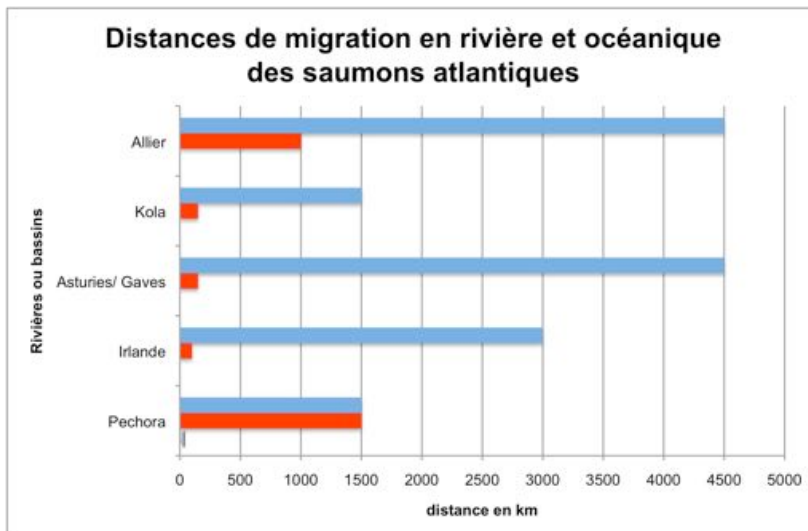
En 75 ans, ce linéaire (8,5 km) s'est appauvri en zones de frai. D'année en année il y a une diminution très importante du nombre de sites de frai. L'arrêt du transfert des sédiments en est la cause ! Des sites cités dans les rapports comme importants ont disparu sans être remplacés par des nouveaux ; exemples : Le Sapet, Le Pont de Craspail (ou Sémaphore). Suite à la crue de décembre 2003 la zone de frai du tunnel de Jacquet a disparu. Nous pensons que la protection des zones de frai est aussi essentielle.

Perspectives et propositions

L'Allier peut accueillir un nombre de saumons conséquent. Par contre, le saumon de l'Allier a des caractéristiques particulières ; si nous perdons définitivement la souche Allier, il sera impossible d'adapter une autre souche de saumons pour « réensemencer » le bassin. Les caractéristiques des autres souches sont trop éloignées.

Exemple : ci-dessous, le graphe permet de comprendre que les distances de migration en eau douce et dans l'Océan du saumon du bassin de l'Allier sont très décalées par rapport à celles des autres bassins. Cette donnée est d'ordre un ; les vitesses moyenne de dévalaison des smolts sont très différentes : 5 km/jour pour une rivière Ecossaise et 32 km/jour pour l'Allier.

Chaque souche est adaptée à son environnement particulier. Il existe à l'intérieur d'un même bassin plusieurs souches : saumons d'hiver et saumons de printemps (ou madeleinaux) ; distinction de souche par affluent d'un même bassin...etc



En bleu les distances Océaniques, en rouge les distances en rivière
 . Les distances indiquées sont des ordres de grandeur.

Sur ce graphe, nous constatons que les distances parcourues par le saumon du bassin de l'Allier sont importantes par rapport à celles effectuées par les saumons d'autres bassins. Nous avons pris en exemple les rivières de la Péninsule de Kola (Russie), les rivières des Asturies (Espagne) ou les Gaves Français, de l'Irlande et enfin le bassin de la Pechora (Russie) qui est situé à l'ouest des monts de l'Oural. Nous aurions pu prendre d'autres exemples.

La qualité de l'eau

En amont d'Alleyras, l'Allier est plus propice à accueillir des juvéniles. Déjà en 1962, Monsieur Robert BACHELIER (Ingénieur principal des Eaux et Forêts) notait (page 102 du rapport sur Le Saumon de la Loire) : « Sans doute, à l'aval de Brioude, les étés chauds et secs, tel celui de 1962, peuvent à eux seuls faire périr les géniteurs Saumons et les jeunes tacons, faute d'une teneur suffisante d'oxygène dans une eau dont la température atteint et dépasse 25 °C ». Historiquement, la plupart des saumons de l'Allier provenaient de la zone en amont d'Alleyras. Actuellement, cette zone accueille au maximum 1/10 à 1/20 du nombre de saumons des années 1930 en novembre (60 versus 600), ceci chaque année.

J'aide les actions en faveur du J'aide Saumon Atlantique Loire Allier

J'adhère à [l'Association Protectrice du Saumon](#)



Nom (en lettres CAPITALES) : Prénom

Adresse : Courriel :

Code postal : Ville : 

Membre adhérent ☐ 25 € Membre sympathisant ☐ 30 € Membre bienfaiteur : ☐ 35 €

Ci joint la somme de€ Par chèque bancaire ☐

A l'ordre de [l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)

A Monsieur Pierre HAUTIER – 4, rue de la Chapelle – 63 130 ROYAT

La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier



Tacon des environs de Langogne (photo James Bouvier août 2017)

La présence d'espèces salmonicoles dans notre bassin amont requiert des niveaux de qualité d'eau « excellents ». Le SAGE Haut Allier a acté la prise en compte des valeurs seuils retenues en Irlande pour évaluer la bonne qualité des eaux salmonicoles ; ces valeurs-seuils sont plus exigeantes que ceux du très bon état des normes françaises. Notamment en ce qui concerne la Demande Biochimique en Oxygène (DBO₅), l'ammonium (NH₄⁺) et le phosphore (PO₄³⁻). Pour l'Allier amont 48 % des eaux étaient en bon état en 2011 ; l'objectif serait qu'il atteigne 76 % des eaux en bon état d'ici 2021.

Le homing (en écologie, c'est le retour régulier des espèces migratrices sur les mêmes lieux)

C'est un point très important, nous reviendrons sur ce sujet. **Tant qu'un nombre conséquent de smolts ne sera pas « originaires » de l'amont d'Alleyras, il sera illusoire d'attendre des retours nombreux de poissons adultes à Poutes.**

Avant 2007, la zone amont de l'Allier a été alevinée, malgré des taux de mortalité (directs et différés) de smolts élevés. Entre 1999 et 2006, il y a eu au moins quatre années où le nombre de saumons passés à Poutes a été supérieur à cent ; en 2002 ce nombre fut inférieur à 50 poissons. Rien de surprenant, car :

- le saumon est « programmé » pour revenir dans les zones où il a passé la première partie de sa vie en eau douce (au moins pour 80 à 90 % d'entre eux) ;
- pour un groupe de saumons 'adultes' originaires de l'aval d'une zone déterminée (nommons la Z1), il y aura toujours quelques saumons curieux qui partiront explorer plus en amont. Phénomène amplifié :
 - si des tacons sont présents à l'amont de la zone précitée Z1 : ils émettront des phéromones, les saumons adultes curieux localisés à l'aval seront tentés alors d'aller plus en amont ;
 - par les interactions entre les saumons lors de leur montaison (en particulier les relations entre les femelles et les mâles), quelque soit leurs zones de naissance ou de croissance.

Nous pensons que le nombre de saumons adultes passés à Poutes a diminué après 2007 en raison des points évoqués ci dessus ; l'arrêt de l'alevinage (justifié à l'époque par les mortalités importantes des smolts) a contribué à ces résultats.

Notre vision

Nous disposons 3 leviers (qui sont accessibles) principaux pour améliorer le stock de saumons du bassin Loire-Allier :

- La transparence migratoire : dévalaison des smolts et montaison des adultes (ces derniers doivent accéder avant l'été dans des zones spécifiques) ;
- L'amélioration des habitats : la qualité de l'eau, la préservation des refuges estivaux, la préservation (voir l'amélioration) des zones de frai ;
- Un alevinage raisonné et de qualité ; les points de déversements devraient être choisis selon les critères :
 - de productivité de juvéniles efficaces ;
 - historiques ;
 - de conditions climatiques à venir (les températures de l'air varient avec l'altitude, nous perdons environ 1°C tous les 100 mètres, c'est le gradient thermique adiabatique) ;
 - de possibilité de retour des alevins en poissons adultes sur les lieux de déversement.

Ces leviers engagent tous les utilisateurs et riverains. Les organisations ou les personnes non sensibles à la cause environnementale demandent en retour des indicateurs. Le nombre de saumons passés à Vichy en est un : arriver à un seuil de 1500 à 3000 saumons à Vichy peut motiver tous les acteurs du bassin et permettre d'envisager des retombées positives en terme d'image touristique sur l'ensemble de la vallée de l'Allier. Un second indicateur pourrait être un nombre de saumons (ou de nids) d'Alleyras à Saint Etienne du Vigan : un objectif de 300 à 600 saumons en amont de Poutès est réaliste. La longueur de notre bassin a une conséquence : il y aura toujours une fluctuation des retours d'où l'importance de raisonner sur une moyenne périodique en ce qui concerne le nombre de poissons passés à Vichy ou à Poutes .

L'alevinage a comme but d'avoir un effet « rampe dynamique » ; il est en support des deux premiers ; il doit être transitoire. Son but est de permettre à la population de saumons du bassin de l'Allier d'arriver à la limite du seuil de conservation assez rapidement, encore faut il qu'il soit réalisé dans de bonnes conditions.

Louis SAUVADET

